

Questions orales

M. Tobin: C'est ce qu'il a dit.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ignore au juste comment nos deux vis-à-vis peuvent concilier les deux déclarations en question. Ils n'y parviennent certes pas cet après-midi.

Hier, le premier ministre et le vice-premier ministre ont, en outre, garanti aux Canadiens que la société Air Canada maintiendrait les services d'entretien à Winnipeg, Montréal et Toronto. Cependant, le vice-premier ministre a également précisé, hier matin, aux Canadiens que le gouvernement entendait se plier aux désirs des actionnaires privés lors des votes. Ainsi, le premier ministre et le vice-premier ministre savent fort bien qu'ils ne peuvent en aucun cas garantir que les services d'entretien demeureront à Winnipeg, Toronto ou Montréal, car le gouvernement cède les droits de vote que lui confèrent les actions qu'il pourrait conserver, et cela reste à voir.

Pour quelles raisons le gouvernement s'est-il engagé, hier, envers les habitants de Winnipeg à maintenir les services d'entretien dans cette ville alors qu'il a déjà cédé les droits de vote reliés aux actions en question?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne pense pas devoir répéter à la Chambre l'engagement que la société Air Canada a pris envers les gens de Winnipeg. Le très honorable chef de l'opposition s'est rarement intéressé à la question, mais je suppose qu'il profite des élections au Manitoba pour soulever la question, afin de tenter de la politiser.

• (1425)

Le fait est que dans le cas de toutes les privatisations de sociétés d'État qui ont eu lieu, des conditions devaient être respectées. J'invite le très honorable chef de l'opposition à examiner la série de privatisations en question qui touchent quelque 13 sociétés d'État. Dans tous les cas, le gouvernement a posé une ou plusieurs conditions et il n'y a aucune raison pour que les choses se passent différemment en l'occurrence.

L'AVENIR DES BASES D'ENTRETIEN

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement devrait s'expliquer clairement devant la Chambre. Il prétend maintenant qu'il ne peut rien garantir aux gens de Winnipeg, de Montréal ou de Toronto et qu'il ne peut que répéter les assurances données par les dirigeants d'Air Canada. Or il a reconnu que ces dirigeants, et surtout le président du conseil d'administration, devront voter comme la majorité des actionnaires privés. Le gouvernement a admis cela.

Y a-t-il des élections en cours au Manitoba ou non? Il est temps de nous donner les faits et non de rêver.

Sachant qu'il est déterminé à privatiser la société et à céder son droit de vote à des actionnaires privés, comment le gouvernement peut-il garantir directement ou par l'intermédiaire de la direction qui va céder ses 55 p. 100 d'actions que Winnipeg, Toronto, Montréal ou Stephenville, à Terre-Neuve, ne seront pas touchés par cette privatisation?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le meilleur moyen d'assurer le succès d'Air Canada et le maintien sinon l'expansion de ses activités à Winnipeg est d'en faire une compagnie aérienne rentable. Or nous lui donnons les moyens de le devenir.

Comme je l'ai déjà dit, la privatisation de Canadair était liée à certaines conditions et ces conditions ont été remplies.

Si je me souviens bien, les députés d'en face craignaient que des milliers d'emplois ne disparaissent quand de Havilland a été vendue à Boeing. Ils sont muets maintenant parce que 1 000 ou 1 100 nouveaux emplois ont été créés . . .

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Le député peut vivre dans le passé et défendre son idéologie, mais il devrait écouter les travailleurs d'Air Canada. Hier, aux nouvelles du réseau anglais de Radio-Canada, un travailleur non identifié a dit ceci:

La société est actuellement rentable et quand les employés posséderont des actions, ils auront davantage à cœur ses intérêts.

Voici ce qu'a dit un autre:

C'est un investissement en or. Les employés s'intéresseront davantage à la société, qui pourra augmenter ses bénéfices.

Selon un autre encore:

. . . nous sommes une entreprise de services. Nous devons être compétitifs et la privatisation nous permettra de l'être un peu plus.

Ces gens vivent dans un monde réel tandis que ceux d'en face vivent dans un monde de rêve.

LE CONTRÔLE DES ACTIONS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, il faut se demander où était le député de Saint-Jean-Ouest, l'ancien ministre des Transports? L'an dernier, il affirmait qu'il vaudrait mieux tout vendre ou tout garder, et il y a deux mois, il voulait que le gouvernement injecte 300 millions de dollars dans Air Canada parce qu'il s'agissait, selon lui, d'une société foncièrement saine et solide.

Hier, un économiste des transports, David Cape, du *Ryerson Polytechnical Institute* de Toronto, disait qu'en raison de la structure de cette privatisation ni chair ni poisson, il pourrait suffire d'un bloc d'actions très limité pour assurer la mainmise à son propriétaire. Une part de 5 ou 6 p. 100 pourrait être suffisante.